

DEPARTEMENT
de la
Normandie-Meridionale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de LEZARD

ARRONDISSEMENT
Saint-Étienne
CANTON
Lezard

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mai 1904 1904

OBJET :
L'an mil neuf cent 1904, le 7 du mois
de mai, le Conseil Municipal de Lezard
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. M. G. B., en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 7 mai 1904 1904.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
2052
DATE
de la séance :

Etaient présents : MM.

- M. G. B. - V. G. B.
- M. G. B. - M. G. B.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. G. B., ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

~~En raison de l'importance des dépenses
inscrites qui se sont révélées au cours de la
restauration de l'église, le Conseil a
autorisé à passer un avenant de 904.015 francs
avec l'État, adjudicataire des travaux de
restauration et un avenant de 165.966 francs avec
M. G. B., adjudicataire des travaux de
parqueterie.
Dépense imputée sur le crédit réservé
à l'entretien de l'église.~~

APPROUVE

A ROHELLE, le 23 Juin 1952
POUR LE PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL
SIGNE : HUSS ON

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits. *royon*

Ont signé au registre : MM. _____
100 M. M. A. présents
31 06 1952

N'ont pas signé : MM. _____

POUR COPIE GOMME

a eu lieu au
lic, établir à
signation de
rt. 51 de la loi
384).

er à la suite
esa empêchés
rt. 57 de la loi

Adjudication du 13 Juillet 1951
approuvée le 20 Juillet 1951

Devises avant à marché d'adjudication

Entre : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur ; croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal du 21 Mai 1952

Et : l'Entreprise BERNARD Charles , Boulevard Albert 1er à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 - Le montant des travaux de reconstruction de l'Abattoir (adjudication du 13.7.51 - 4^e lot - serrurerie) est porté à la somme de quatre cent quinze mille seize francs (415.016 frs)

soit : valeur des travaux 1 ^{ère} tranche adjudication du 13.7.51	110.050 frs
les Avenant du 27.12.51 (2 ^e Tranche et travaux supplémentaires)	329.000 frs
2 ^e présent avenant (travaux supplémentaires)	<u>165.966 frs</u>
Montant total des travaux de serrurerie :	<u>415.016 frs</u>

ART. 2 - Il ne sera pas exigé de cautionnement.

ART. 3 - Les droits d'enregistrement sont à la charge de l'entrepreneur

ART. 4 - Toutes les clauses du cahier des charges non modifiées par le présent avenant restent valables.

ROYAN, le 6 Juin 1952

L'Entrepreneur,

Le Maire,

Ch. Bernard



Ch. Regazoni

POUR COPIE CONFORME
A ROYAN, le 28 Juin 1952

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 23 Juin 1952

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général signé: A. HUSSO H



Ch. Regazoni